Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 144 (1999)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SSO SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Les commissions de la SSO et leurs objectifs

Après l'Assemblée des délégués lors de sa séance constitutive, le Comité central a actualisé les objectifs de ses commissions et en a partiellement modifié la liste des membres. Outre les membres du Comité central, des représentants des différentes sociétés d'officiers sont cordialement invités à y collaborer. La SSO dispose de six commissions, trois internes (la commission internationale, celle des finances, celle de l'information) et trois ouvertes à d'autres collaborateurs (la commission militaire, la commission politique et celle de l'instruction). Les objectifs de ces trois commissions sont partiellement liés; une étroite collaboration est donc très importante.

La Commission militaire

Le nouveau président est le maj EMG Jacques Bühler, membre du Comité central. La commission se constituera en automne et esquissera le calendrier de ses activités. Elle doit élaborer des thèses et des propositions qui prennent en considération une extension des engagements à l'étranger compatibles avec notre neutralité, l'armement des troupes engagées à l'étranger, l'engagement de soldats de milice, l'interopérabilité dans le maintien de la paix et la collaboration avec les troupes d'autres pays.

- Mission de l'armée.- Pour les engagements opératifs de sûreté et la défense, il faut définir les possibilités et les limites d'une coopération internationale (interopérabilité), les compétences respectives, prévoir la montée en puissance d'une capacité nationale de défense. L'armée contribue à la prévention et à la maîtrise de dangers mettant en cause les conditions d'existence. Elle peut assumer des engagements subsidiaires de sûreté (protection des frontières, surveillance), ainsi que l'aide en cas de catastrophes. Il faut limiter raisonnablement les prestations de l'armée en faveur des autorités civiles.
- Armée de milice. Pour les cadres et les troupes, il faut créer des formes d'instruction qui soient compatibles avec le système de milice, assurer les fonctions de milice pour la conduite et l'engagement, intégrer les vues du monde

de l'économie, examiner les propositions du Département de la défense en fonction de leur compatibilité avec le système de milice. Pour les modèles de service (service en un bloc, soldats contractuels), il faut tenir compte de la marge prévue dans la Constitution et de la disponibilité qu'exigent les différentes missions de l'armée.

■ La structure de l'armée.— Devrait-elle reposer sur le principe de la brigadisation? La répartition des compétences fédérales et cantonales dans le domaine militaire (par exemple l'importance des troupes cantonales) est-elle raisonnable?

La commission militaire crée les conditions afin d'apporter des contributions substantielles au Plan directeur de l'armée, de l'examiner, lors de procédures de consultation, à la lumière des exigences de la SSO.

La Commission de l'instruction

Le président ad intérim est le col EMG Siegfried Albertin, premier vice-président de la SSO. En collaboration avec le chef des Forces terrestres, cette commission a pour objectif de combler les lacunes principales de l'Armée 95:

- instruction de base jusqu'au niveau unité renforcée (prolongation des écoles de recrues);
- réforme de l'instruction des sous-officiers ;
- les formations effectuent leur cours de répétition avec des effectifs réglementaires;

- rythme annuel des services de perfectionnement de la troupe.

Dans l'Armée XXI, il faut assurer, en collaboration avec le corps des instructeurs, des possibilités claires et transparentes pour les officiers de milice d'assumer certaines tâches d'instruction et prévoir un modèle d'instruction pour le service en un bloc.

La Commission politique

Présidée par le col EMG Albertin, cette commission s'occupe des problèmes en relation avec les aftaires traitées par les Chambres fédérales et les campagnes lors de votations fédérales (révision partielle de la loi militaire, initiative en faveur d'une redistribution des dépenses). Elle organise des rencontres avec les parlementaires, collabore avec les membres des commissions de politique de sécurité des deux Chambres; elle sensibilise les parlementaires aux thèmes politico-militaires.

Les membres de la SSO, des sociétés cantonales, d'armes et de service sont cordialement invitées à collaborer au travail des commissions de la SSO. Afin de pouvoir garantir une certaine continuité, les intéressés devraient prendre cet engagement pour un an au moins. Le secrétariat général de la SSO se réjouit d'ores et déjà de votre inscription (grade, nom, prénom, adresse): tél. 01 350 49 94, fax 01 350 44 32, E-Mail office@sog.ch.